Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20261001-20261094-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
24/09/2026
Affichée le 24/09/2026

L'an deux mil vingt-six
Le jeudi premier octobre à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
08/10/2026

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, Mme GAUTON Gaëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme PRIOUL Joëlle, M. MARIE Christophe, M. VASLET Didier, M. GERVIS Philippe, Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile, M. LEGAVRE Jean-Luc, M. QUERRY Christophe, Mme GOBÉ Ghislaine, M. HURAUX Alexandre, Mme MARTIN Sylvie, M. JUHEL Arnaud, Mme LENDORMY Clémence, M. NOUHAUD Cyril, Mme LEUTELLIER Evelyne, M. LOISEAU Frédéric, M. CÔTE Arnaud, Mme GOBÉ Dorianne.

Absents excusés **:**
Mme BROSSAY Aurélie
Mme BOUGOUIN Vanessa
Mme GUILLOT Annabelle

M. NOUHAUD Cyril a été nommé secrétaire.

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 20

2026.10.94) TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE : AVENANT N° 2 POUR CIRCONSTANCES IMPRÉVUES SUITE INCENDIE DU 24 AVRIL 2026 SUR LE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°2024.05.36 en date du 30 mai 2024 ayant retenu le groupement Céleste Architecture Rennes pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école maternelle.
Monsieur Christophe MARIE, adjoint, présente au Conseil municipal l'avenant 2 ayant pour objet de fixer les conséquences du sinistre incendie, en matière de reprise d'études et suivi de travaux supplémentaires, sur la rémunération de la maîtrise d'œuvre.

Le montant de cet avenant est de **9 000 € HT soit 10 800 € TTC.**
Le marché de maîtrise d'œuvre modifié est donc établi comme suit :

- **Montant total HT :** 119 593,41 €
- **Montant total TTC :** 143 512,09 €

Cette modification est conforme aux dispositions de l'article R2194-3 du Code de la commande publique.
Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20261001-20261094-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve la modification du marché de maîtrise d'œuvre par l'avenant n°2 d'un montant de 9 000 € HT** relative à la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre confiée au groupement Céleste Architecture Rennes, portant le montant total de cette rémunération à **119 593,41 € HT** soit **143 512,09 € TTC**.
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette modification de marché.

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 8 octobre 2026

Le Maire :

O. GAIGNE